

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2016, en stipulant la date et l'heure du début de chaque séance, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) comme suit :

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016		
Mois	Date	Heure
Janvier	19	19 h 30
Février	2	19 h 30
Mars	1 ^{er}	19 h 30
Avril	5	19 h 30
Mai	3	19 h 30
Juin	7	19 h 30
Juillet	5	19 h 30
Août	23	19 h 30
Septembre	13	19 h 30
Octobre	4	19 h 30
Novembre	1 ^{er}	19 h 30
Décembre	6	19 h 30

Donné à Marieville, le cinq novembre deux mille quinze (5 novembre 2015).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 15-42